

## MISE À JOUR DES DOSSIERS D'URBANISME

Veillez prendre note qu'au courant de l'été le Service d'urbanisme fera diverses inspections afin de mettre à jour ses dossiers. En effet madame Michèle Archambault, monsieur Yves Séguin ainsi que madame Cyndie Durand sont mandatés pour se promener sur le territoire de la municipalité afin de prendre diverses photos et réaliser des inspections. Madame Cyndie Durand s'assura qu'il n'y ait aucune tonte de gazon ou coupe d'arbres dans les dix (10) ou quinze (15) premiers mètres de la rive. Tel que stipulé au règlement numéro 380 article 3.1.3

*"Le fonctionnaire désigné ou ses adjoints voient à ce que soient respectées les dispositions du présent règlement: Peut visiter et examiner entre 7 h et 19 h, toute propriété mobilière et immobilière ainsi que l'intérieur ou l'extérieur de toute maison, bâtiment ou édifice quelconque pour constater si les dispositions des présents règlements sont observées. Les propriétaires et locataires ou occupants des lieux visités sont obligés de le recevoir et de répondre à l'exécution des présents règlements".*

Comme ces visites ne sont pas planifiées d'avance, vous ne serez pas avisés. Donc ne vous surprenez pas si vous apercevez une personne présente sur votre terrain qui prend quelques photos. La personne présente sur les lieux aura en sa possession une pièce d'identification

### Salon des artisans – 18-19 juillet 2009

Il y aura un salon des artisans les 18 et 19 juillet 2009 à la salle communautaire. Tous ceux et celles qui désirent exposer, veuillez contacter madame Monique Gervais au 819-274-2344 le plus tôt possible, il reste encore quelques places. Des prix de présences, cadeaux et de plus pour les personnes intéressées des repas pourront être pris sur place

**SAMEDI LE 8 AOÛT  
2009, à 20h  
LES ARCHETS  
MAGIQUES SERONT  
À L'ÉGLISE DE LA  
MINERVE  
TRIO À CORDES :  
VIOLON, ALTO  
ET VIOLONCELLE.  
Billets en vente 20\$ au  
bureau municipal et les  
enfants en bas de 18 ans  
gratuit.**

☒

**MESSAGE DE PRÉVENTION  
AVANT D'ALLUMER, PENSEZ-Y!  
INFORMEZ-VOUS SUR LE DANGER  
D'INFLAMMABILITÉ.**

**Prochaine assemblée régulière du conseil,  
le 3 août prochain à 20 h  
Louise David pour le conseil municipal**

**ENCOURAGEONS NOS COMMERÇANTS LOCAUX**

### Bulletin municipal

Site Internet : [www.municipalite.laminerve.qc.ca](http://www.municipalite.laminerve.qc.ca)

Courriel : [bureau@municipalite.laminerve.qc.ca](mailto:bureau@municipalite.laminerve.qc.ca)

Tél.:819-274-2364 fax:819-274-2031

Assemblées extraordinaires du 8 et 23 juin

et régulière du 6 juillet 2009

Volume 20 numéro 7

### RÉSUMÉ

Renouvellement et financement du règlement d'emprunt numéro 391, pour des travaux de recherche en eau. ☒

Avis de motion pour le règlement numéro 537 modifiant le règlement sur l'application des règlements d'urbanisme numéro 378 dans le but de mettre à jour la définition de ruisseau intermittent, adoption du projet du règlement à l'assemblée extraordinaire du 23 juin ☒

Adoption du projet de règlement numéro 535 modifiant le règlement de zonage numéro 380 et ses amendements dans le but de modifier les dispositions relatives aux clôtures, aux revêtements extérieurs et aux remplacement de bâtiments dérogatoires, adoption du règlement à l'assemblée extraordinaire du 23 juin ☒

Et résolu à l'unanimité que la Municipalité ouvre un nouveau compte bancaire à la caisse Populaire Desjardins Labelle-Nominique et que ce compte soit utilisé uniquement pour le fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques ☒

La partie de l'ancien chemin du lac Chevreuil située sur une partie des lots 7 et 8A du rang 5, canton La Minerve et décrite aux minutes 10 468 de M. Roch Labelle, arpenteur-géomètre, est par le présent règlement fermé comme chemin public à toute fin que de droit par le fait même il est résolu à l'unanimité que la Municipalité cède à M. Christian Naud la partie limitrophe à sa propriété de l'ancien chemin du lac Chevreuil aboli. La parcelle de terrain cédée par la Municipalité, faisant 75.6 mètres carrés de superficie, est décrite aux minutes 10 469 de M. Roch Labelle arpenteur géomètre. En contre partie, M. Christian Naud cède à la

Municipalité le lot 8A-1, rang 5, canton La Minerve. De même la Municipalité cède à M. Gilles Paquette pour la somme de 360\$ la partie limitrophe à sa propriété de l'ancien chemin du lac Chevreuil, abolie par le règlement numéro 536 ☞

Adoption du premier projet de règlement numéro 534 et modifiant le règlement de zonage numéro 380 et ses amendements dans le but de limiter la production et l'élevage des chiens à l'intérieur d'un bâtiment et d'autoriser les chenils uniquement dans la zone AF-65 ☞

Avec le retour sur la taxe fédérale sur l'essence, il est résolu que les travaux d'asphaltage d'une partie du chemin des Grandes-Côtes et des Pionniers ainsi que l'achat de ponceaux pour les chemins des Pionniers et Despres. Le tout pour un montant de 252 310\$, incluant les taxes ☞

Suite à l'appel d'offres pour le contrôle qualitatif des matériaux pour la nouvelle station de pompage de l'aqueduc municipale, deux offres ont été reçues : Inspec-Sol : 10 150\$ et Fondex : 14 451\$, La Firme Inspec-Sol est mandatée ☞

Suite à l'acquisition d'un nouveau camion Inter pour le Service Incendie en remplacement du camion citerne il est résolu de vendre par appel d'offres sur invitation, le camion Ford1989☞

Afin de régulariser les conditions de travail du chef pompier et du responsable des premiers répondants le Conseil considère qu'un lien contractuel serait approprié, alors un contrat de travail sera fait ☞

Renouvellement pour l'année 2009, le protocole d'entente avec le Transport Adapté et Collectif des Laurentides relativement à la fourniture d'un Service de transport adapté sur le territoire de la Municipalité de La Minerve, la quote-part pour l'année 2009 est de 2,40\$ par résident (1 333) soit 3 199,20\$ ☞

Monsieur Riel Demers est engagé au Service de la voirie à titre de journalier temporaire pour la saison estivale 2009 ☞

Me St.-Jean, de La Firme Godard, Bélisle, St.-Jean & Ass est mandatée dans des dossiers d'urbanisme.

À la demande des contribuables environnants il est résolu de faire l'annulation de la résolution numéro 2007-08-257 concernant le projet de captage d'eau sur le lot 13, rang x, de La Minerve.

Il est résolu d'appuyer la demande de messieurs Jean-Marc Noël et André Bolduc pour l'implantation d'un bâtiment résidentiel sur le lot 15B et 16, rang 2, Canton Gagnon

*Les personnes intéressées à travailler au bureau touristique pour l'année 2010 sont priées d'apporter leur c.v. au bureau municipal une formation ainsi que du remplacement sont prévus pour cette année.*

## DIVERS

### TOURNOI DE GOLF DE LA FABRIQUE

La dixième édition du tournoi de golf de la Fabrique aura lieu samedi le 15 août 2009 au Club de Golf Nominique . 4 balles meilleure balle, shot gun à 13 h et les activités débutent à 11h30. Vous pouvez vous mériter la somme de 10,000\$ dollars si vous réussissez un trou d'un coup au 5<sup>ème</sup> trou. Golf, souper et voiturette 105\$, golf seulement 70\$, souper seulement 35\$. Votre participation est précieuse pour nous , venez nous encourager en grand nombre. Pour vous inscrire, contacter Marielle au 819-274-1213 ou Johanne au 819-274-3326.

### Heure de la messe du dimanche

À tous nos villégiateurs, veuillez prendre note que la messe du dimanche a lieu à 9h30.

### **Activités de l'été (organisés par la Fabrique)**

**Tournoi de balle** : Je tiens à remercier tous nos bénévoles qui nous ont permis de faire de cet événement un grand succès encore cette année. Merci beaucoup!

**Vente de garage** le 25 juillet 2009. Pour réserver votre table ou espace, veuillez communiquer avec Jacques au 819-274-3213. Si vous avez des choses à nous donner pour notre vente de garage, vous pouvez nous les apporter au presbytère ou contactez Marie-Claire au 819-274-2318. Merci à l'avance.

**L'Association Chasse et Pêche organisera des bingos** tous les mercredis du 15 juillet au 12 août 09 inclusivement. Bienvenue à tous!

### TRAVAUX DE MARQUAGE SUR LA CHAUSSÉE

Chaque année, de mai à octobre, le ministère des Transports du Québec entreprend l'opération de marquage longitudinal sur la chaussée à travers son réseau. Les travaux seront effectués à la fin de juillet et le début d'août. Dans le souci constant de bien exécuter son travail et de préserver la qualité des marques. Le Ministère demande de respecter la signalisation

**VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE LES ANALYSES D'EAU DU 1<sup>ER</sup> AOÛT  
PROCHAIN SE FERONT À LA SALLE DES JOUEURS**

This document was created with Win2PDF available at <http://www.win2pdf.com>.  
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.  
This page will not be added after purchasing Win2PDF.